

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2015

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Développement Durable - Rapport annuel de la Ville de Caen en matière de Développement Durable - 2015**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport de situation 2015 de la Ville de Caen en matière de développement durable préalablement au débat du projet de budget 2016.

Le conseil prend acte

- **Projet de développement territorial participatif du Chemin-Vert - Etat d'avancement de l'opération d'enfouissement des conteneurs et financement - avenant n° 2 à la convention (deuxième tranche)**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant numéro 2 précisant le plan de financement de la deuxième tranche de travaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document afférent à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie - Subventions affectées 2015**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Groupe Ornithologique Normand	1 200 €
Abeille Normande du Calvados	500 €
Comité Régional d'Etude Protection et l'Aménagement de la Nature	4 000 €
Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaux	2 000 €
Groupe Mammalogique Normand.....	2 000 €
Association des Jardins Familiaux de Caen.....	1 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Débat d'Orientation Budgétaire 2016**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016.

Le conseil prend acte

- **Virements de crédits et adaptations budgétaires - Autorisation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE divers virements de crédits et adaptations budgétaires pour permettre l'exécution des budgets.

Adopté à l'unanimité.

Autorisations de programme/crédits de paiement - Exercice 2015 : adaptation

Le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier diverses Autorisations des programme ;

DECIDE de modifier diverses affectations par Autorisations de programme ;

PREND ACTE des prévisions de crédits de paiement et des recettes par Autorisation de programme.

Adopté à l'unanimité.

- **Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables présentés par Mme Le Trésorier Principal de Caen Municipale pour un montant de :

Budget Principal :

• 1 ^{er} dossier	925,62 €
• 2 ^{ème} dossier	1 409,44 €
• 3 ^{ème} dossier	13 074,17 €
• 4 ^{ème} dossier	23 799,87 €

Budget Locaux pour Entreprises :

• 1 ^{er} dossier	53 691,05 €
---------------------------	-------------

Adopté à l'unanimité.

- **Communauté d'Agglomération Caen la Mer -Transfert de charges Mutualisation - Charges de personnel - Charges associées - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Approbation du rapport d'évaluation.**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'évaluation des transferts de charges telles qu'elles résultent du rapport de la CLECT en date du 8 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

- **Société Foncière Habitat et Humanisme - Acquisition - Amélioration d'une maison relais. Sollicitation de garantie emprunt de 660 000 euros à souscrire auprès de la CDC**

Le Conseil Municipal :

DECIDE

D'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 660 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Adopté à l'unanimité.

- **Projet Educatif Global et Projet Jeunesse et Vie Etudiante**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le document regroupant le Projet Educatif Global (PEG) et le Projet Jeunesse et Vie Etudiante de la Ville de Caen ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET s'étant abstenu(s)

- **Projet Educatif Territorial de Caen - Convention 2013-2016**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial de la Ville de Caen et tous documents afférents.

Adopté à l'unanimité.

- **Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015 - Avenant 2015**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant présenté au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados.

Adopté à l'unanimité.

- **Renouvellement de la convention entre la Ville et les MJC - Centres d'Animation pour la période 2016-2018**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention définissant les relations entre la Ville de Caen et les MJC - Centres d'Animation ainsi que les objectifs spécifiques proposés à chacune des associations ;

APPROUVE l'avenant culture en direction de la MJC Caen - Guérinière, TANDEM - Centre d'Animation Beaulieu - Maladrerie, la MJC Chemin Vert ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention 2016 - 2018 avec la MJC Caen - Guérinière, le Centre d'Animation de la Prairie, La MJC Venoix, Tandem - Centre d'Animation Beaulieu - Maladrerie, la MJC Chemin Vert, l'association Sport Loisirs et Culture (ASLEC) de la Folie Couvrechef, le Centre d'Animation du Calvaire St Pierre, l'association Mieux Vivre et Détente (AMVD) à la Pierre Heuzé, l'association Caen St Jean Eudes et tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Education - Convention Canopé - Ville de Caen - Abonnement 2015-2016**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire de Caen ou son représentant à signer la convention à intervenir entre le réseau Canopé et la ville de Caen et à engager toutes les démarches afférentes à l'adhésion au réseau Canopé Basse-Normandie.

Adopté à l'unanimité.

- **Établissements d'enseignement privés du 1er degré – Participation aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association**

Le Conseil Municipal :

FIXE les coûts moyens annuels de scolarité pour l'année 2015 dans les classes maternelles à 909 € par enfant et dans les classes élémentaires à 431 € par enfant;

DECIDE le principe de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association sous forme d'une subvention annuelle, réglée par tiers ;

DECIDE que la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association avec l'Etat, pour l'année 2015, est versée pour les seuls élèves dont le ou les titulaires de l'autorité parentale sont domiciliés à Caen au moment de la déclaration des effectifs ;

PRECISE que pour les écoles maternelles, la participation est versée pour les enfants d'au moins 3 ans au 31 décembre de l'année d'inscription.

Adopté à l'unanimité.

- **Restaurants scolaires des écoles privées du 1er degré - Participation de la Ville - Année 2014/2015**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'appliquer les bases de calcul définies ci-dessus pour la participation financière de la Ville à la restauration scolaire des écoles privées du 1^{er} degré pour l'année scolaire 2014-2015.

FIXE les subventions pour l'année scolaire 2014-2015 comme suit :

NOTRE DAME	851,66 €
SACRE CŒUR	1 912,09 €
SAINT FRANCOIS	2 642,90 €
SAINT JEAN	8 918,68 €
SAINT JOSEPH	516,78 €
SAINT PAUL	1 641,40 €
SAINTE BERNADETTE	1 303,31 €
SAINTE MARIE	2 262,12 €
TOTAL	20 048,94 €

Adopté à l'unanimité.

- **Convention financière entre la Ville de Caen et le Conseil Régional de Basse-Normandie pour la relocalisation du FRAC au couvent des visitandines**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention financière pour la relocalisation du FRAC au Couvent des visitandines ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Régional de Basse-Normandie ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la culture - Convention Ville d'Art et d'Histoire**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention Ville d'art et d'histoire ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

- **Théâtre de Caen - Projet de scène conventionnée pour le développement de l'art lyrique et du théâtre musical entre l'Etat et la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention triennale et bipartite concernant le Théâtre de Caen – Scène Conventionnée pour le développement de l'art lyrique et du théâtre musical ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document se rapportant à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

- **Présentation du projet 2016 : Présence André Malartre - Demandes de subvention à l'Etat au Conseil Régional et au Département du Calvados**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation du projet "Présence André Malartre" ;

APPROUVE les demandes de subventions au taux le plus élevé auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Basse Normandie, du Département du Calvados ainsi qu'auprès de tout autre organisme ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée des Beaux-Arts - Projet philosophie au musée - Demande de subvention à l'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Le Conseil Municipal :

SOLLICITE de la part de l'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus élevé possible pour le " projet à portée philosophique au musée ";

Adopté à l'unanimité.

- **Musée des Beaux-Arts - Convention de groupement de commandes concernant les expositions des Musées des Beaux-Arts de Caen, du Havre, de Honfleur et de Rouen présentées dans le cadre du festival Normandie Impressionniste 2016**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes concernant les expositions des musées présentées dans le cadre du festival Normandie Impressionniste 2016 ;

AUTORISE la Ville de Caen à rémunérer le titulaire du marché des relations de presse (Lot 1) à part égale entre l'ensemble de membres du groupement ;

AUTORISE la Ville de Caen à rémunérer le titulaire du marché de conception graphique (Lot 2) en fonction des prestations spécifiquement demandées par le Musée des Beaux-Arts de Caen listées dans le CCTP.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée des Beaux-Arts - Acquisition d'une œuvre de François MORELLET Un Angle de Vue pour trois Arcs 2015 - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition de l'œuvre de François Morellet "Un Angle de Vue pour trois Arcs 2015" au prix de 50 000 € ;

SOLLICITE une subvention de vingt-trois mille quatre cent vingt- quatre euros (23 424 euros) auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées ;

Adopté à l'unanimité.

- **Epoque - Réseau RELIEF - Adhésion**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion au RELIEF (Réseau des événements littéraires et festivals de création);

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'adhésion au RELIEF.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

ASSOCIATION CYCLOS DU CHEMIN VERT : 800 €

RING MALHERBE DE CAEN : 3 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 1 300 €)

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées et complémentaires de fonctionnement N°2**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

TENNIS CLUB DE CAEN : 30 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 46 000 €)

FORCE ATHLETIQUE CAENNAISE : 500 €

AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat relative à l'Open de tennis de Caen.

APPROUVE l'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes :

ASPTT-CAEN : 14 000 €

AVANT GARDE CAENNAISE : 4 500 €

Adopté à l'unanimité.

- **Service de la Vie Associative - Quartiers - Subventions affectées 2015**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

MJC CALVAIRE SAINT-PIERRE : 2000 €

ASSOCIATION MIEUX VIVRE ET DETENTE : 4000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe et relations internationales - Association caennaise pour la connaissance de l'Allemagne- Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

A.C.C.A 3 500 €

Adopté à l'unanimité.

- **Secteur du Mont-Coco - Dispositif de résorption des friches - Approbation de la convention d'intervention Ville de Caen/Etablissement Public Foncier de Normandie**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Caen et l'EPF Normandie, dans le cadre du dispositif de résorption des friches, pour effectuer les diagnostics sur la pollution des sols et les études préalables nécessaires à l'estimation de la démolition de différentes propriétés situées sur le secteur du Mont-Coco.

DIT qu'au titre de cette intervention, l'enveloppe financière maximale s'élève à 185 000 € HT, soit 222 000 € TTC, la part de la Ville s'élevant à 20 % du montant HT (soit 37 000 €) + TVA sur la totalité des dépenses ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Parc Horticole - Cession d'une emprise partielle par la Ville de Caen au profit de la commune de Saint-Germain la Blanche-Herbe. Désaffectation et déclassement de l'emprise concernée**

Le Conseil Municipal :

CONSTATE la désaffectation de l'emprise appelée à être cédée à la commune de Saint-Germain la Blanche-Herbe, à prendre aux dépens des parcelles AI n° 65, AI n° 67 et IP n° 2.

PRONONCE le déclassement de cette emprise du domaine public communal.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente au profit du PACT-ARIM des Pays Normands d'un immeuble situé 18 rue Arcisse de Caumont à Caen**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de céder au PACT-ARIM des Pays Normands, ou toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait pour le même objet, l'immeuble situé à Caen, 18 rue Arcisse de Caumont, édifié sur la parcelle cadastrée KY n° 192 d'une contenance de 132 m² ;

DIT que la vente s'opérera au prix de deux-cent cinquante mille euros (250 000 €), net vendeur, les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur ;

PRECISE que l'acquéreur viendra aux droits du vendeur pour les conventions, en cours, grevant l'immeuble ;

INDIQUE que des servitudes seront en tant que de besoin créées sur la parcelle, objet de la vente, en fonction des installations techniques qu'elle supporte ;

PRECISE que la date de signature de l'acte authentique de vente vaudra date de fin du mandat de gestion immobilière portant sur les 5 logements dudit immeuble conclu entre la Ville et les Clés des Pays Normands, résultant de la convention signée le 8 juillet 2011 ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une ligne électrique et de quatre coffrets sur le domaine communal. Parcelles HT n°310 et 74, rues de la Folie et de la Chapelle. Convention Ville -ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 115 mètres et quatre coffrets sur les parcelles cadastrées section HT n°310 et 74 rues de la Folie et de la Chapelle à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE des subventions aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité pour un montant total de 19 328,31€.

Adopté à l'unanimité.

- **Travaux extérieurs de restauration d'immeuble-Participation de la Ville dans le périmètre du centre ancien**

Le Conseil Municipal :

ALLOUE aux propriétaires ayant réalisé des travaux extérieurs de restauration d'immeuble situé dans le périmètre du centre ancien une subvention d'un montant de 1114,30 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Loi n°2005 - 102 du 11 février 2005 relative à l'accessibilité des personnes handicapées - Adoption et transmission des rapports annuels de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) au titre des années 2013 et 2014**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les rapports annuels de la Commission Communale pour l'Accessibilité au titre des années 2013 et 2014 qui seront transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil Départemental et au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées du département.

Adopté à l'unanimité.

- **Monuments Historiques - Château de Caen - Cristallisation des vestiges du Donjon - Demande de subventions.**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande de subventions pour l'opération de cristallisation des vestiges du Donjon du château Ducal, estimée à 50 000 € TTC, auprès des services de l'Etat – DRAC-STAP ;

SOLLICITE de l'Etat DRAC-STAP la subvention au taux le plus élevé pour cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de l'opération de cristallisation des vestiges du Donjon du Château Ducal.

Adopté à l'unanimité.

- **Assainissement - Constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de marchés de prestations de service entre la Ville de Caen et la Communauté d'Agglomération Caen la mer - Adoption de la convention**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour constituer un groupement de commandes concernant la réalisation des marchés de prestations de service pour l'exploitation des réseaux d'assainissement, la coordination du groupement étant assurée à la communauté d'agglomération Caen la mer.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Journée de solidarité - Modification du dispositif**

Le Conseil Municipal :

MODIFIE à compter du 1^{er} janvier 2016 la délibération du 13 février 2006 relative aux modalités de réalisation de la journée de solidarité ;

DECIDE la réintégration d'un jour de congé à chaque agent de la collectivité ;

DECIDE que la journée de solidarité se traduira par :

- la suppression d'une journée de RTT, pour les agents qui en bénéficient ;
- l'augmentation de la durée hebdomadaire de 9 minutes pour les agents ne bénéficiant pas de jours RTT.

PRECISE que ce dispositif s'appliquera à compter de 2016, aux agents à temps complet ainsi qu'aux agents à temps partiel ou non complet, au prorata de leur quotité de temps de travail ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette mesure.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

Le Conseil Municipal :

OCTROIE aux agents le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

AUTORISE à cet effet, le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention définissant les relations entre la ville de Caen et le COSPMVC de la ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention définissant les relations entre la Ville de Caen et le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

- **Action sociale - Prestation CESU garde d'enfants 0-3 ans - Exercice 2015**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement des factures présentées par le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen relatives aux dépenses engagées pour la distribution des CESU garde d'enfants 0/3 ans pour un montant de 37 226, 26 € au titre de l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Remise gracieuse de dettes**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la remise gracieuse des dettes pour un montant total de 531,03 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Rapport relatif aux mutualisations entre Caen la mer et ses communes membres - 2015-2020**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du rapport relatif à la mutualisation ;

EMET un avis favorable au dit rapport.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, M. DETERVILLE, Mme MAGUET, M. BLANCHETIER, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Convention de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du crématorium de Caen - Avenant n°1**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la Convention de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du Crématorium de Caen ayant pour objet la réalisation de travaux par le Fermier et la prolongation du contrat pour une durée d'un an ;

AUTORISE la signature par M. le Maire ou son représentant du projet d'avenant n°1.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention d'assistance et de mise à disposition de moyens au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mutualisation de moyens entre la Ville, la Communauté d'Agglomération Caen la Mer et le Centre Communal d'Action Sociale de Caen ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la présente convention ainsi que tous les actes y afférents.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de groupement de commandes - Abonnement à une base de données juridiques en ligne**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de souscrire un abonnement à une base de données juridiques en ligne dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Caen la mer ;

APPROUVE les modalités de fonctionnement du groupement prévues par la convention de groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de constitution d'un groupement de commandes, ainsi que tous documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

- **Adoption d'une charte de bonnes pratiques en matière de passation et d'exécution des marchés publics**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la charte de bonnes pratiques en matière de passation et d'exécution des marchés publics ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la charte et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **SEM La Caennaise - Indemnisation des administrateurs - Autorisation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le versement d'indemnités aux représentants de la Ville désignés pour siéger au sein de la SCDI La Caennaise ;

FIXE comme suit les conditions de versement de cette indemnité :

- versement au vu d'un état de présence constatée par un émargement des représentants de la Ville lors des réunions du Conseil d'administration, des commissions d'attribution du logement ou de la commission d'appel d'offres
- limitation à 18 000 € par an du montant de l'enveloppe globale dédiée à ces indemnités pour l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

- **Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen - Désignation d'un représentant**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner un représentant au Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Caen en remplacement de Mme Astrid Froidure-Lepetit ;

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Est candidat :

M. Rudy NIEWIADOMSKI

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, M. Rudy NIEWIADOMSKI est désigné pour représenter la Ville au sein de l'association du COSPMVC.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 25 NOVEMBRE 2015